UNIVERSITE

Relations Internationales

ACCORD-CADRE de COOPERATION
entre
l'Université François-Rabelais de Tours (France)
et
l'Université de Chiang Mai (Thaïlande)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale,

Vu la réglementation en vigueur en Thaïlande : National Education Act et Chiang Mai University Act,

Désireuses de développer des relations amicales entre la France et la Thaïlande, l'Université François-Rabelais de Tours et l'Université de Chiang Mai décident de conclure le présent accord-cadre, qui vise à la promotion des échanges universitaires entre les deux institutions.

1. Les deux institutions s'efforceront, dans la mesure du possible, d'encourager les contacts et la coopération au niveau de la formation et de la recherche entre leurs différentes composantes et de collaborer dans les domaines qui sont de leur compétence, notamment dans les activités suivantes :

- Activités conjointes de formation et de recherche
- Echanges de documents et de publications universitaires
- Echanges d'enseignants-chercheurs à des fins d'activité de recherche
- Echanges d'étudiants

2. Les thèmes de projets communs et les conditions des échanges feront l'objet de négociations au cas par cas et de conventions de coopérations spécifiques précisant les modalités d'exécution et les modalités de financement en fonction des possibilités de chaque institution. Le présent accord n'entraîne aucune autre obligation, qu'elle soit financière ou autre, pour le compte de L'Etat Français ou du Gouvernement Thaï.

3. Le présent accord entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. Il est conclu pour une durée de 5 ans à la fin de laquelle il pourra être renouvelé. Lors du renouvellement, il sera soumis aux autorités compétentes. Les universités devront établir un bilan des actions, réalisées et en cours de réalisation, et rédiger un rapport d'activité dont un exemplaire sera remis au service des Relations Internationales.

Fait à TOURS, le - 9 JUIN 2008
Pour l'Université François-Rabelais
Le Président

M. Loïc VAILLANT

18 August 20[illegible]
Pour l'Université Chiang Mai
Le Président

M. Pongsak ANGKASITH

CHIANG MAI UNIVERSITY